

Fichier de renseignements personnels

Suite aux dispositions de l'article 76 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (L.R.Q., chapitre A-2.1), le ministère rend publiques certaines informations concernant ce fichier contenant des informations personnelles telles que définies par l'article 54 de la même loi.

1. Identification du fichier

Fichier de renseignements sur le personnel du Ministère : dossier médical
Unité détentrice : Direction des ressources humaines et de la gestion immobilière

2. Catégories de renseignements contenus dans le fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'identité	<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'emploi
<input checked="" type="checkbox"/>	Renseignements concernant la santé et/ou les services sociaux	<input type="checkbox"/>	Renseignements concernant l'éducation
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	Billet d'absence pour suivi médical; Diagnostic médical; Rapport d'évaluation médical, expertise et contre-expertise; Correspondance sur le retour progressif; Etc.	

3. Fins pour lesquelles les renseignements sont conservés

<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'une loi :	Loi sur la fonction publique
<input checked="" type="checkbox"/>	Application d'un règlement :	Des règlements découlant de la Loi sur la fonction publique
<input type="checkbox"/>	Application d'un programme :	
<input type="checkbox"/>	À des fins statistiques	
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :	Pour la gestion du personnel du Ministère Pour l'administration des conventions collectives

4. Mode de gestion du fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	Informatique
<input checked="" type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) : Papier
Localisation dans un endroit unique : <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
Durée générale de conservation de l'information :	Tant que la personne est à l'emploi du Ministère

5. Provenance de l'information versée au fichier

<input checked="" type="checkbox"/>	La personne concernée	<input checked="" type="checkbox"/>	Un employé du ministère	<input checked="" type="checkbox"/>	Un autre organisme
<input type="checkbox"/>	Autre(s) (spécifier) :				

6. Catégories de personnes concernées par les renseignements versés au fichier Le personnel du ministère Autre(s) (spécifier) :**7. Catégories de personnes ayant accès au fichier dans l'exercice de leurs fonctions**

Personnel restreint œuvrant en gestion des ressources humaines à la Direction des ressources humaines et de la gestion immobilière;
L'employé voulant consulter sur place son dossier médical.

8. Mesures de sécurité prises pour assurer la protection des renseignements personnels Accès sécurisé au fichier Environnement réseau sécurisé Journalisation des actions dans un autre fichier Mesures spécifiques d'élimination de données Application d'une politique de sécurité Mesures spécifiques concernant le matériel et le programme Autre(s) (spécifier) :